



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 45

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 22

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Charles ROZOY	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Hervé BRUYERE	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
Mme Sandrine RICHARD	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Guillaume RUET	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. François NOWOTNY	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme CHALLAUX)	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
M. Patrick BAUDEMENT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Protection de la nappe de Dijon Sud. Convention de financement de l'animation de l'Inter CLE Vouge / Ouche et des actions portées dans le cadre du contrat de nappe. Année 2018.

L'InterCLE a été créée le 16 février 2009, date de la signature de la première convention de financement par les organismes membres, à savoir le Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV) et le Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO), Dijon métropole, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (intégrant dorénavant la Communauté de Communes du Sud Dijonnais).

Cette commission inter-bassins entre les Commissions Locales de l'Eau (CLE) de l'Ouche et de la Vouge, a été créée à l'initiative du comité de bassin Rhône Méditerranée, dans le cadre de la sauvegarde et de la restauration de la nappe de Dijon Sud, réservoir abondant d'eau souterraine du territoire de l'agglomération dijonnaise (18 millions de mètres cubes estimés).

Les organismes composant l'InterClé se sont engagés à mettre en œuvre une politique de restauration de la qualité de la nappe de Dijon Sud afin de respecter les objectifs de qualité de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Cette politique s'est notamment concrétisée par la signature le 19 mai 2016 d'un contrat de nappe 2016-2021, et dont l'InterClé est chargée d'animer le programme d'actions.

Il convient aujourd'hui d'établir une nouvelle convention de financement permettant l'animation de l'InterClé et du contrat de nappe et la réalisation d'actions engagées pour l'année 2018, dont le détail est donné en annexe de la convention.

Le montant prévisionnels des actions pour 2018 est estimés à 77 600€, dont 47 800€ seraient pris en charge au travers des aides de l'Agence de l'Eau, conformément à ses engagements dans le contrat de nappe. Le solde étant répartis entre les 4 structures composant l'InterClé, soit 7 450€ par organisme.

Ainsi, la participation, par structure, est estimée à un montant maximum de 10 650 €, répartis entre l'animation de l'InterClé (poste de chargé de mission, pour 3 200€) et la réalisation des actions prévues au contrat de nappe (7 450€).

Il est proposé de signer cette nouvelle convention de participation financière entre les quatre collectivités préalablement au démarrage des actions pour l'année 2018.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de financer** à concurrence de 10 650 € TTC pour l'animation et la réalisation des actions du contrat de la Nappe de Dijon Sud dont Dijon métropole est signataire et acteur majeur,
- **d'autoriser** le Président de Dijon métropole à signer la convention de financement qui s'y rapporte, en partenariat avec les trois autres organismes porteurs que sont la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, le Syndicat du Bassin versant de la Vouge et le Syndicat du Bassin de l'Ouche.
- **d'autoriser** le Syndicat du Bassin versant de la Vouge à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Côte d'Or, et autres financeurs potentiels pour les actions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 67
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 22 PROCURATION(S)